

7. Texte de cadrage national : Les attentes au baccalauréat

L'objectif de ce texte de cadrage est de répondre aux questions les plus fréquemment posées, lors des commissions d'entente, sur différents aspects relatifs à la dissertation et à l'épreuve composée. Il s'agit d'attentes à l'examen ; les professeurs ont toute liberté de définir des attentes différentes dans le cadre de la formation de leurs élèves.

I. La dissertation :

La dissertation doit comporter une introduction, un développement composé de deux ou trois parties autant que possible équilibrées et une conclusion.

Son principal objectif est de répondre à la question posée par le sujet, en s'appuyant sur les connaissances issues du programme et en mobilisant les informations pertinentes, notamment celles figurant dans le dossier.

A) L'introduction :

L'introduction doit présenter l'intérêt du sujet posé, les enjeux qu'il soulève et la manière dont le candidat entend y répondre.

1) *L'introduction doit-elle nécessairement comporter une accroche ?*

Le candidat doit présenter l'intérêt du sujet. Pour cela, il peut parfois être intéressant de rattacher le sujet à un fait économique et social, en particulier en lien avec l'actualité. Cependant, du moment que le candidat présente explicitement l'intérêt théorique et/ou empirique du sujet qui lui est proposé, la présence formelle d'une phrase d'accroche n'est pas attendue.

2) *L'introduction doit-elle nécessairement comporter une définition des termes du sujet ?*

Présenter l'intérêt du sujet suppose évidemment de s'intéresser à sa formulation et aux notions qu'il comporte. Pour la plupart des sujets, le travail de définition des termes et/ou des notions fait partie intégrante de l'intérêt du sujet lui-même. On s'attend donc à ce que les notions soient définies, explicitées ou illustrées de façon pertinente dès l'introduction.

Toutefois on ne pénalisera pas une copie dans laquelle la définition (ou l'explicitation) d'un ou des termes du sujet n'interviendrait que dans le corps du développement.

3) *L'introduction doit-elle comporter la formulation d'une problématique ?*

La construction d'une problématique est une compétence transversale travaillée en classe de terminale. Il ne faut pas attendre un degré important de maîtrise de cette compétence dès la fin de l'année. Ainsi,

on attendra simplement des candidats qu'ils explicitent clairement en introduction quelle sera leur démarche pour répondre à ce qu'ils estiment être les enjeux ou les questions soulevés par le sujet. Libre à eux de le faire sous forme interrogative ou pas.

4) *L'introduction doit-elle comporter une annonce de plan ?*

L'introduction doit permettre de mettre en évidence la démarche qui soutiendra l'argumentation et, en particulier, les différentes étapes de la réponse au sujet.

Elle comporte donc une annonce rédigée des grandes parties du plan (Ex : nous verrons d'abord que... avant de nuancer notre propos...) avec ou sans mention de I., II. etc.

B) Le développement

Le développement comporte 2 ou 3 parties, équilibrées autant que possible, et articulées de manière à constituer une réponse argumentée à la question posée. Les 2 ou 3 grandes parties seront elles-mêmes organisées en sous parties (2 ou 3).

1) *Doit-on sanctionner le fait que les parties ne soient pas équilibrées ?*

Le développement doit être autant que possible équilibré. Toutefois l'équilibre des parties n'est qu'un élément d'appréciation des bonnes copies parmi d'autres éléments. Ainsi une très bonne copie avec une très bonne maîtrise du sujet, une utilisation particulièrement pertinente des informations des documents, des notions et mécanismes très bien maîtrisés reste une très bonne copie même avec un plan déséquilibré.

2) *Doit-on sanctionner un hors-sujet ?*

Un hors-sujet traduit un mauvais cadrage du sujet alors que la compréhension du sujet et son analyse constituent des compétences attendues. Toutefois, tous les hors-sujets ne font pas l'objet d'une pénalisation.

- Si le hors-sujet « s'ajoute » à un développement par ailleurs pertinent et complet, il ne sera pas sanctionné. Il convient de garder à l'esprit que tous les éléments développés hors-sujet sont déjà sanctionnés par le simple fait qu'ils n'apportent aucune valorisation à la notation et qu'ils ont fait perdre au candidat du temps qui aurait pu être utilisé pour des éléments valorisables. C'est pourquoi il est inutile de sanctionner spécifiquement un candidat qui a fait preuve d'une bonne maîtrise du sujet mais qui a développé des éléments hors-sujet que ce soit par volonté de mieux faire ou par peur de ne pas apporter assez de connaissances.
- Si le hors-sujet « se substitue » à des éléments attendus et s'il traduit une mauvaise compréhension du sujet, il sera pénalisé. Si le sujet est mal traité la copie sera notée en dessous de 10 ; si seuls certains passages sont hors-sujet, la copie pourra obtenir plus de 10 sans pour autant atteindre 13/20.

3) *Doit-on sanctionner un candidat qui n'utilise pas tous les documents ?*

Les objectifs de l'épreuve précisent qu'il est demandé au candidat « *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier* ». L'utilisation des informations issues des documents est donc une attente de la dissertation, l'analyse et la mobilisation de documents de nature variée fait partie des compétences transversales travaillées en SES depuis la seconde et évaluées par la dissertation.

Pour autant une copie peut être excellente sans mobiliser l'ensemble des informations issues des documents ni même tous les documents. Plus précisément, il est attendu que le candidat mobilise des informations provenant d'au moins deux documents sur trois ou de trois documents sur quatre.

Dans la mesure où la faculté à mobiliser des données pertinentes *notamment issues du dossier* est un critère de réussite, le fait d'être capable de mobiliser l'ensemble des documents de façon particulièrement complète et pertinente est un élément de valorisation de la copie.

4) *L'élève doit-il mobiliser des données statistiques et, dans ce cas, doit-il effectuer des calculs ?*

Le fait d'analyser et de mobiliser des données statistiques pertinentes et, éventuellement, de les enrichir par des calculs simples est une compétence attendue du cycle terminal.

Le candidat doit donc mobiliser des données statistiques issues du dossier documentaire qui est, dans l'épreuve de dissertation, composé essentiellement de tableaux et de graphiques. Sont attendues avant tout la sélection des données adaptées aux besoins de l'argumentation et leur mobilisation rigoureuse.

Des calculs ne sont pas attendus ; en revanche ils seront valorisés, même si les résultats restent imprécis (les candidats ne disposent pas de calculatrice).

5) *Doit-on valoriser des éléments qui iraient au-delà du programme ? Doit-on au contraire les sanctionner ?*

Ne sont attendues que les connaissances présentes dans les objectifs d'apprentissage du programme.

Un candidat qui mobiliserait des éléments de réponse allant au-delà du programme, ne saurait être valorisé pour cette raison, au risque qu'implicitement les éléments hors-programme ainsi valorisés ne soient considérés ensuite comme des attentes (ce qui, cumulé sur plusieurs années, ne peut aboutir qu'à un effet très « inflationniste » quant à la quantité des contenus à traiter).

Toutefois, un candidat qui réussirait à répondre de manière complète et pertinente au sujet en substituant à une partie des éléments attendus des éléments hors programme tout aussi pertinents, ne saurait être sanctionné et pourrait avoir une excellente note.

6) *Doit-on pénaliser un élève qui utilise, comme éléments de réponse, uniquement des contenus issus des documents ?*

Dans la mesure où les documents ne couvrent pas nécessairement l'intégralité du sujet, le fait de n'utiliser que le contenu des documents, sans aucun apport de connaissances du programme risque d'aboutir à une réponse incomplète, donc sanctionnable.

Toutefois, un candidat qui, ne mobilisant que le contenu des documents, arriverait à proposer une réponse complète, équilibrée et pertinente à la question posée pourrait obtenir une excellente note.

C) La conclusion

La conclusion, conformément à ce qui est rappelé dans le document de présentation de l'épreuve, a vocation à synthétiser les principaux arguments convoqués et, surtout, à formuler une réponse claire au sujet posé (sachant que répondre à la question posée est la principale finalité de la dissertation).

Elle peut comporter une phrase d'ouverture, mais celle-ci ne saurait en aucun cas être considérée comme une attente.

D) L'orthographe et l'expression

L'expression écrite est une compétence transversale attendue en sciences économiques et sociales. L'orthographe et l'expression écrite sont évaluées dans l'ensemble de la copie. Pour rappel, un point au maximum pourra être retiré pour de gros problèmes d'orthographe et d'expression – au contraire, une copie exemplaire en termes d'orthographe et d'expression pourra être valorisée d'un point.

II. L'épreuve composée

A) L'EC 1

1) *L'EC 1 doit-elle nécessairement comporter les définitions des notions ?*

L'EC 1 est une épreuve de « mobilisation des connaissances » issues du programme, dans le but de répondre à une question précise.

Les notions doivent être définies ou illustrées de façon pertinente. Il est nécessaire d'expliciter de manière claire les notions et mécanismes et leur rapport avec la question posée.

2) *L'EC 1 doit-elle être organisée sous forme de paragraphe argumentatif, comportant différentes parties et d'éventuelles transitions ?*

Il n'y a pas de forme imposée pour l'EC 1.

Le candidat doit répondre précisément à la question qui lui est posée, en mobilisant les éléments appropriés du programme.

Le fait que sa réponse prenne la forme de ce qui est parfois appelé AEI (affirmer, expliquer, illustrer) ne constitue aucunement une attente.

B) L'EC 2

Question 1 :

Le document de présentation indique que « *La première question (2 ou 3 points) est descriptive. Elle teste la compréhension du document et porte sur une partie ou sur la totalité du document* ». On attend que l'élève soit capable de restituer, sans se tromper, les informations apportées par un document statistique.

1) *Les candidats doivent-ils présenter le document (titre, type de document, unités, date, source...) ?*

La présentation du document (titre, source, unité...) n'est pas une attente.

L'attention portée par le candidat à certains éléments de présentation du document (par exemple la source ou les unités...) ne peut être que bénéfique à la qualité de sa lecture et au soin apporté à la présentation.

2) *Doit-on sanctionner les candidats qui se contentent d'une lecture littérale des données, telles qu'elles sont fournies par le document, sans proposer une reformulation qui attesterait de leur bonne compréhension ?*

La première question constitue essentiellement un exercice de lecture de données. On attend que les candidats restituent, sans se tromper et avec rigueur, les informations apportées par le document. Pour cela, ils utilisent les différentes unités travaillées durant leur scolarité.

Il n'est aucunement attendu que les candidats proposent une reformulation qui, supposément, attesterait de leur compréhension.

Par exemple, on attend que les candidats indiquent que « Au premier trimestre 2024, le taux de chômage était de 7,5 % en France » et non une reformulation du type « Au premier trimestre 2024, pour 100 actifs il y en avait en moyenne 7,5 qui étaient au chômage ».

Une réponse du type : « le chômage, au premier trimestre 2024, était de 7,5 » est fausse car il manque l'unité et le fait qu'il s'agit d'un taux.

De la même manière, on sanctionnera évidemment toutes les réponses fausses du type « Au premier trimestre 2024 le chômage a augmenté de 7,5% ».

3) *Lorsqu'on demande de comparer des données ou de caractériser des évolutions, les candidats doivent-ils réaliser des calculs ?*

La question posée doit être explicite et l'on ne peut attendre d'un candidat qu'il traite un élément qui ne lui a pas été demandé. Si aucun calcul n'est explicitement demandé, aucun calcul ne doit être attendu.

Si le concepteur de la question souhaite un calcul, il doit rédiger sa question en fonction de cette attente.

Question 2 :

Il s'agit d'une question pour laquelle est demandé aux candidats de répondre « A l'aide du document et de vos connaissances... ».

Le document de présentation indique : « *la seconde question (3 ou 4 points) est explicative. Elle porte sur un ou des éléments contenus dans un des objectifs d'apprentissage du programme de terminale tout en étant en lien avec les informations données par le document.* ».

1) *La deuxième question de l'EC 2 doit-elle être organisée sous forme de paragraphe argumentatif, comportant différentes parties et d'éventuelles transitions ?*

Il n'y a pas de forme imposée pour la deuxième partie de l'EC 2.

L'élève doit répondre précisément à la question qui lui est posée, en mobilisant les éléments appropriés du programme et des informations pertinentes du document.

Sa réponse doit être claire et complète et organisée de manière cohérente mais il n'y a aucune attente formelle particulière en ce qui concerne le nombre de paragraphes ou la présence d'une éventuelle introduction ou d'une éventuelle conclusion.

2) *Les candidats doivent-ils mobiliser le contenu du document ? Que faire face à une réponse qui se contente de restituer des contenus de cours ?*

Dans la mesure où il est explicitement demandé de répondre « A l'aide du document et de vos connaissances... » on attend que les candidats mobilisent, dans leur réponse, des informations contenues dans le document. Une réponse qui ne le ferait pas ne pourrait pas prétendre à la note maximale.

3) *Les candidats doivent-ils donner les définitions des notions mobilisées ?*

Les notions doivent être définies ou illustrées de façon pertinente. Il est nécessaire d'explicitier de manière claire les notions et mécanismes et leur rapport avec la question à laquelle il s'agit de répondre.

4) *Les candidats doivent-ils effectuer des calculs, à partir des données du document ?*

Le fait d'effectuer des calculs n'est pas explicitement une attente.

Toutefois, le cas échéant, des calculs simples (relevant simplement de l'ordre de grandeur) pourraient valoriser une réponse en lui permettant, par exemple, d'étayer un propos de manière plus précise.

5) *Doit-on sanctionner les candidats qui exposent des éléments de cours sans lien direct avec la question posée (mais éventuellement en lien avec l'OA auquel la question se rattache) ?*

Si le hors-sujet « s'ajoute » à un développement par ailleurs pertinent et complet, il ne sera pas sanctionné.

C) L'EC 3

Le sujet d'EC 3 est formulé sous forme de consigne et non de question. D'après le document de présentation, « *il invite le candidat à développer un raisonnement, à rassembler et à mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles.* ».

La consigne consiste à « montrer que » et non à « débattre ».

1) L'EC 3 est-elle une mini-dissertation ? Doit-elle comporter une introduction, un développement en deux ou trois parties, et une conclusion ?

L'EC 3 n'est pas une mini-dissertation. Il ne s'agit pas de « dissenter » mais d'exécuter une consigne précise en sélectionnant avec soin, dans le cours et dans le dossier documentaire, les contenus appropriés.

Si elle doit comporter une phrase d'introduction qui rappelle la consigne et une phrase de conclusion qui synthétise les principaux arguments mobilisés, on n'attend pas une introduction et une conclusion développées.

Quant au développement, s'il doit être cohérent et organisé de manière à traiter de façon claire et complète la consigne, il n'y a pas d'attentes spécifiques quant au nombre et à la structure des paragraphes. Une consigne d'EC 3 peut être parfaitement traitée, par exemple, par 5 paragraphes déroulant de manière cohérente les différents éléments attendus. L'équilibre entre ces paragraphes n'est pas attendu, certains peuvent être plus développés que d'autres.

2) Doit-on sanctionner un hors-sujet ?

Un hors-sujet traduit un mauvais cadrage du sujet alors que la compréhension du sujet et son analyse constituent des compétences attendues. Toutefois, tous les hors-sujets ne font pas l'objet d'une pénalisation.

- Si le hors-sujet « s'ajoute » à un développement par ailleurs pertinent et complet, il ne sera pas sanctionné. Il convient de garder à l'esprit que tous les éléments développés hors-sujet sont déjà sanctionnés par le simple fait qu'ils n'apportent aucune valorisation à la notation et qu'ils ont fait perdre au candidat du temps qui aurait pu être utilisé pour des éléments valorisables. C'est pourquoi il est inutile de sanctionner spécifiquement un candidat qui a fait preuve d'une bonne maîtrise du sujet mais qui a développé des éléments hors-sujets que ce soit par volonté de mieux faire ou par peur de ne pas apporter assez de connaissances.

- Si le hors-sujet « se substitue » à des éléments attendus et s'il traduit une mauvaise compréhension du sujet, il sera pénalisé. Si le sujet est mal traité la copie sera notée en dessous de 5 ; si seuls certains passages sont hors-sujet, la copie pourra obtenir plus de 5 sans pour autant atteindre 6,5/10.

3) Doit-on sanctionner un candidat qui n'utilise pas tous les documents ?

Les objectifs de l'épreuve précisent qu'il est demandé au candidat « d'exploiter les documents du dossier ». L'utilisation des informations issues des documents est donc une attente de l'EC 3, l'analyse et la mobilisation de documents de nature variée fait partie des compétences transversales travaillées en SES depuis la seconde.

Pour autant une copie peut être excellente sans mobiliser l'ensemble des informations issues des documents ni même tous les documents. Plus précisément, il est attendu que le candidat mobilise des informations provenant d'au moins un document sur deux ou de deux documents sur trois.

Dans la mesure où la faculté à mobiliser des données pertinentes notamment issues du dossier est un critère de réussite, le fait d'être capable de mobiliser l'ensemble des documents de façon particulièrement complète et pertinente est un élément de valorisation de la copie.

4) Doit-on sanctionner la « paraphrase » des documents ?

Comme l'absence d'utilisation d'un document n'est pas sanctionnable, il est logique de ne pas sanctionner la paraphrase.

Par ailleurs, il est généralement difficile de distinguer la mobilisation d'un document texte de sa paraphrase.

Ainsi, un candidat qui reprendrait « à plat » le contenu d'un document, en le reformulant avec ses propres mots, mais qui le mobiliserait à bon escient dans le cadre de sa démonstration aura fait la preuve de sa faculté à mobiliser des informations pertinentes issues du dossier.

5) Le candidat doit-il mobiliser des données statistiques et, dans ce cas, doit-il effectuer des calculs ?

Le fait d'analyser et de mobiliser des données statistiques pertinentes et, éventuellement, de les enrichir par des calculs simples est une compétence attendue du cycle terminal.

Le candidat doit donc mobiliser des données statistiques issues du dossier documentaire. Sont attendues avant tout la sélection des données adaptées aux besoins du raisonnement et leur mobilisation rigoureuse.

Des calculs ne sont pas attendus ; en revanche ils seront valorisés, même si les résultats restent imprécis (les candidats ne disposent pas de calculatrice).

5) Doit-on valoriser des éléments qui iraient au-delà du programme ? Doit-on au contraire les sanctionner ?

Ne sont attendues que les connaissances présentes dans les objectifs d'apprentissage du programme.

Un candidat qui mobiliserait des éléments de réponse allant au-delà du programme ne saurait être valorisé pour cette raison, au risque qu'implicitement les éléments hors-programme ainsi valorisés ne soient ensuite considérés comme des attentes (ce qui, cumulé sur plusieurs années, ne peut aboutir qu'à un effet très « inflationniste » quant à la quantité des contenus à traiter).

Toutefois, un élève qui réussirait à répondre de manière complète et pertinente au sujet en substituant à une partie des éléments attendus des éléments hors programme tout aussi pertinents, ne saurait être sanctionné et pourrait avoir une excellente note.

6) Doit-on pénaliser un candidat qui utilise, comme éléments de réponse, uniquement des contenus issus des documents ?

Il est attendu que le candidat fasse « appel à ses connaissances personnelles ».

Toutefois, un élève qui, ne mobilisant que le contenu des documents, arriverait à proposer une réponse complète, équilibrée et pertinente à la question posée pourrait obtenir une excellente note.

D) L'orthographe et l'expression

L'expression écrite est une compétence transversale attendue en sciences économiques et sociales. L'orthographe et l'expression écrite sont évaluées dans l'ensemble de la copie. Pour rappel, un point au maximum pourra être retiré pour de gros problèmes d'orthographe et d'expression – au contraire, une copie exemplaire en termes d'orthographe et d'expression pourra être valorisée d'un point.